

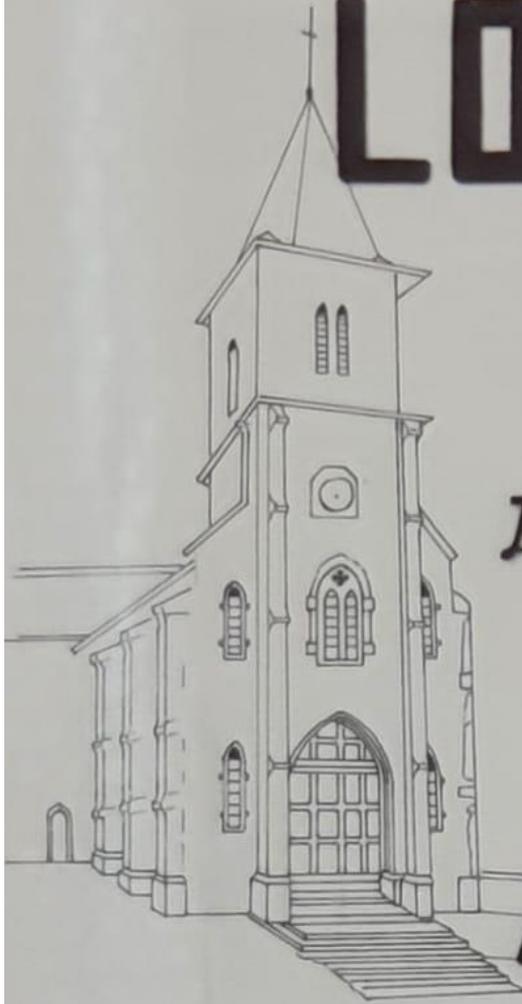
Compras



2021



LOMPNAS



le maire

Joux Alexandre

les adjoints

Durand Mael

Baholat Coraline

Giraud J. Michel



les conseillers

Giraud Sylvain

Baholat Stephanie

Fornaini Claude



Baholat Mikael

Germain Celine

Mory Christophe

Laurencin Josette

Mots des Maires

L'année 2020 est maintenant terminée, c'est le moment de faire le point sur une année compliquée.

Les élections ont eu lieu le 15 mars 2020, mais en raison de la situation sanitaire, l'élection du Maire et de ses adjoints ne s'est déroulée que le lundi 25 mai 2020.

Le début de l'année a été un peu stressant pour moi car personne ne se manifestait pour me remplacer. J'avais pourtant annoncé depuis un an que je ne me représenterai pas. C'est avec soulagement, qu'un jour, j'ai vu Alexandre et Maël venir me voir pour m'indiquer qu'ils étaient candidats et voulaient former une liste. C'est ce que j'espérais (sans le dire) car Alexandre, accompagné de Maël, avaient toutes les qualités et compétences pour me remplacer.

J'ai prolongé ma fonction de Maire jusqu'au 25 mai.

Cette période de confinement a été compliquée car devant les carences des pouvoirs publics, il a fallu trouver des masques, du gel, des produits de nettoyage antivirus et organiser l'école en respectant toutes les consignes. Anne-Laure, secrétaire, m'a beaucoup aidé et je l'en remercie infiniment.

Les travaux programmés ont tous été réalisés avant la fin de mon mandat :

- La défense incendie et le renforcement du réseau d'eau du réservoir au quartier du haut,
- La sortie hors des maisons des compteurs au quartier du haut,
- le parking du cimetière,
- la réparation de la cheminée de la mairie,
- la signature de l'achat du terrain du périmètre de sécurité de la source de Pré-Rond (5 ans de démarches pour arriver à la signature),
- A mon départ, tous les travaux imposés par la réglementation ont été réalisés (accessibilité, réaménagement du cimetière, défense incendie, ainsi que la numérisation du cimetière, des réseaux d'eau et assainissement.

J'ai toujours essayé de faire respecter les règlements d'urbanisme et autres dans un souci d'équité.

Je remercie les habitants de Lompnas pour leur confiance. Je les remercie d'avoir bien voulu ne pas déroger à ces règles et de m'avoir réservé bon accueil quand je venais leur expliquer les raisons de mes décisions.

Ces cinq années m'ont apporté des soucis, beaucoup d'implication dans tous les domaines, mais elles m'ont également beaucoup apporté, en particulier une grande satisfaction d'être au service des habitants et de défendre les intérêts du village. J'ai toujours essayé d'être à l'écoute de tous et d'apporter mon aide à chacun.

J'accorde toute ma confiance à Alexandre, à ses adjoints, à l'équipe municipale et leur souhaite tous mes vœux de réussite.

Comme je l'ai déclaré lors de l'élection du maire en mai 2020 : je me tiens à leur disposition pour tout renseignement dont ils auraient besoin mais je n'interviendrai pas dans les décisions du Conseil.

Une nouvelle fois, je remercie Anne-Laure secrétaire, David, Audrey, Anne-Laure ATSEM ainsi que le conseil municipal pour la confiance et l'aide qu'ils m'ont apportées.

J'espère que l'année 2021 sera meilleure que la précédente ; qu'elle vous garde tous en bonne santé et que vous puissiez réaliser vos projets.

Bonne année 2021 à tous.

Jean-Paul BIGLIA

2020 : L'année chaotique

Une année qui restera sans aucun doute longtemps dans nos mémoires. Elle avait pourtant bien débuté, avec la Saint Vincent chez Evelyne et Paul, puis la soirée du comité des fêtes retraçant la Saint Vincent. Puis vint le confinement, un mot qui nous était jusqu'à présent illusoire voir même absent de notre vocabulaire, mais bien réel à l'heure d'aujourd'hui. Nous rentrions alors dans une crise sanitaire sans perspective d'avenir avec comme seule directive : se protéger les uns des autres.

Nous sommes toujours dans l'attente des annonces gouvernementales et des nouvelles règles diverses et variées et souvent non cohérentes entre elles.

Cette nouvelle vie entraîne donc un bouleversement de notre quotidien avec une perte de lien social entre les habitants, une perte des traditionnelles fêtes du village et surtout un isolement dans certains cas, notamment chez nos aînés.

Nous pouvons malgré tout parler de 2020 comme étant une année de transition dans la municipalité.

Mes pensées vont tout d'abord à Jean Paul, qui a travaillé sans relâche et avec beaucoup d'énergie depuis 2015 pour honorer son mandat. Présent sur tous les fronts de la commune, pour les gros chantiers tels que les travaux sur l'eau, l'accessibilité, les réserves incendie etc ... Présent et disponible pour les dossiers et aléas du quotidien. Présent également à la communauté de commune où tu as dépensé beaucoup d'énergie pour pousser le transfert à la plaine de l'Ain, lieu où tu as su défendre notre commune ainsi que ses intérêts.

Tes connaissances des dossiers ainsi que du village nous permettent toujours de te demander conseil et nous te remercions pour cela. L'ensemble du conseil municipal ainsi que tous les habitants de Lonas te remercient pour ta générosité, ton sens de l'écoute, ta gestion et ton temps passé au service de la commune et te souhaitent une bonne retraite.

Enfin Jean Paul, je te remercie de la confiance que tu nous apportes.

Mes pensées vont également à Paul Lasseigne, qui après 43 ans de bons et loyaux services à la commune a décidé de raccrocher, mais également à son fidèle ami Paul Bonnard, les « 2 PAULs » comme on pouvait les surnommer, ils en auront passé du temps à travers nos routes et chemins municipaux à s'occuper du réseau d'eau, de l'assainissement, des bâtiments communaux et j'en passe

Mes pensées se dirigent également vers Emilie, qui a donné de son temps pendant plusieurs années en tant que 3^{ème} adjointe. L'école, la COMCOM et le SIVOM faisaient partie de tes nombreuses missions au sein de la commune.

Mes pensées vont également vers Éric, conseillé pendant plus de 30 ans et que je remercie de continuer avec nous en assurant le déneigement.

2020 : une nouvelle équipe

Je remercie mon équipe municipale pour son engagement, son engouement, son implication, sa disponibilité, son temps passé au service de la commune. Vous pourrez prendre connaissance tout au long du bulletin, les tâches et les missions de chacun, dans des articles confectionnés par leur soin.

2020 : Les salariés

Je remercie le travail fourni par nos salariés durant la période de la Covid et tout au long de l'année. Anne Laure Bayle, bras droit d'Audrey à l'école, David Plantin cantonnier de la commune et pas avare de travail ainsi qu'Anne Laure Chevallier qui gère l'administratif et le quotidien de la commune avec efficacité.

Nous avons la chance d'avoir nos 3 employés municipaux passionnés par leur travail et qui s'investissent énormément pour la commune.

J'en profite également pour remercier Audrey qui gère d'une main de maître cette classe unique. Je remercie le sou des écoles qui permette chaque année aux élèves de pouvoir réaliser des activités extra-scolaires ainsi que l'association périscolaire pour la bonne gestion de la cantine.

2020 : Que s'est-il passé ?

En 2020, l'entreprise Vincent a terminé les travaux d'eau et de sécurisation incendie. L'entreprise Bordel a réalisé des aménagements pour apporter l'eau et l'assainissement aux 2 constructions en cours rue de la mairie. Ils leur restent à finaliser les travaux ainsi qu'à sortir les compteurs d'eau dans le quartier du haut.

En 2020, 3 permis de construire ont été déposés ainsi que plusieurs demandes préalables d'aménagement. Dans l'article urbanisme, nous avons répertorié les modalités de demande lorsque vous entreprenez des travaux.

Jean Paul et son équipe nous ont transmis une commune saine financièrement, tous les travaux obligatoires ont été réalisés, nous pouvons donc nous projeter sereinement sur 2021.

2021 : L'avenir

Nous avons tourné la page 2020 sans regret et nous nous dirigeons sur une année 2021 pleines d'attentes et d'espérance.

En 2021, l'école va être le centre de nos préoccupations, avec un effectif grandissant, dès septembre prochain, composé de 5 nouveaux élèves dont 4 petites sections. Depuis septembre 2019 et l'obligation de l'école à partir de 3 ans, il nous est imposé d'avoir une salle pour la sieste des moyennes et petites sections. Nous étudions donc la possibilité d'un agrandissement ou d'une extension, afin de respecter la législation et d'assurer la pérennité de l'école. Durant la période de travaux, la salle des fêtes sera sûrement réquisitionnée pour accueillir l'école. Nous réfléchissons également à la mise en place, d'ici la rentrée 2021, d'un temps périscolaire avant ou/et après l'école, pour faciliter l'organisation des parents.

Cette année, nous avons comme autre projet de réaliser un enrobé, partant du quartier du haut jusqu' au captage d'eau, pour permettre une bonne desserte de celui-ci et ainsi d'entretenir petit à petit la voirie communale. Une demande d'aide a été faite au conseil départemental.

Comme vous le savez déjà pour la plupart, la mairie a lancé l'application « illiwap », si vous avez des questions concernant cette application, n'hésitez pas à joindre le secrétariat.

Cette année le centre de secours du village « pompiers » va jouer sa survie. Plusieurs solutions s'offrent à nous, mais pour cela il faut trouver des volontaires. Après échanges avec le chef de corps du centre de référence et le SDIS de l'Ain, les contraintes sont moins importantes qu'auparavant. Pour plus d'information n'hésitez pas à nous contacter, une réunion sera organisée en courant d'année.

Je tiens aussi à remercier toutes les autres associations communales et en particulier la société de chasse pour sa bonne entente avec celle de Seillonaz, permettant ainsi une bonne régulation du gibier, le comité des fêtes qui malgré une année manquant de manifestation, continue à gérer une grande partie du matériel (salle polyvalente, table ...) ainsi que toutes les personnes s'occupant du fleurissement qui permettent d'embellir notre village.

Je remercie Josette pour avoir réalisé la première de couverture et la page de garde ainsi que les tableaux des conseillers et commissions disposés à la mairie.

L'équipe municipale et moi-même vous souhaitons une bonne année 2021, une bonne santé en ces moments difficiles ainsi que nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Espérant pouvoir vous retrouver très rapidement lors de nos manifestations et repartager ensemble des moments conviviaux.

Alexandre Joux

Le conseil municipal

I. Eau

Comme vous le savez peut-être, Christophe MORY et moi-même sommes désormais responsables de la ressource en eau potable. Nous avons donc pris le relais de Paul Lasseigne et Paul Bonnard que nous tenons à remercier, ainsi que Jean Paul et toute l'ancienne équipe municipale, pour l'aide et les connaissances qu'ils ont et qu'ils nous transmettent encore sur le fonctionnement et l'historique des installations communales.

Depuis sa création en 2012, la commune se fournit en eau potable sur le forage situé en Prés-Rond. L'eau qui alimente le village est donc pompée dans une nappe de gravier à 25m de profondeur et est ensuite acheminée jusqu'au réservoir situé à la sortie de la commune sur la route d'Ordonnaz. Cette nappe est alimentée uniquement par les précipitations et malgré sa grande capacité de stockage, cela fait plusieurs années qu'elle ne suffit plus en période estivale. Pour pallier à ce manque, nous avons encore une fois cette année du recourir à l'ancien captage, situé lui aussi en Prés-Rond.

Nous avons donc tout d'abord mis à contribution les agriculteurs (en juillet) en leur demandant d'aller remplir les tonneaux destinés à l'abreuvement des animaux au captage afin de diminuer la consommation sur la nappe (environ 15% de baisse observée soit 10m³/jrs)

L'ARS (Agence Régionale de Santé) nous a ensuite autorisé l'accès à la source pour l'alimentation de tout le village en eau potable. A savoir que cette autorisation est dérogatoire, il est donc fort possible que nous ne puissions pas y accéder dans les années à venir. Cette source qui alimentait le village depuis 1982 nous a permis du 16/8/20 au 31/12/20 de récupérer plus de 6500 mètres cubes d'eau et de laisser la nappe se remplir avec les précipitations de cet automne. Cette opération n'est cependant pas sans conséquence :

- Des analyses complètes doivent être effectuées toutes les deux semaines au lieu d'une fois par trimestre sur l'eau en sortie de réservoir.
- Un apport régulier de Javel nous a été imposé afin de garantir la qualité de l'eau.
- Un arrêté préfectoral rentre aussi en vigueur lorsque l'on utilise l'eau de Prés-Rond qui interdit l'épandage dans la zone délimitée autour du captage.

Vous l'aurez compris la ressource en eau est une **denrée rare** et il est essentiel de **l'économiser tout au long de l'année** afin d'avoir les réserves suffisantes pour passer les périodes de sécheresse que nous avons malheureusement l'habitude de traverser ces dernières années.

C'est pour cela que nous avons décidé de remettre en fonctionnement l'ancien puits situé entre Beaudevie et le traversier qui a alimenté une partie du village des années 60 à la création du captage de Prés-Rond. L'objectif premier de cette remise en route est d'alimenter les tonneaux des agriculteurs tout au long de l'année afin d'économiser au maximum l'eau potable du forage de Prés-Rond. Le système de remplissage des tonneaux devrait être opérationnel au printemps et j'en profite pour remercier Paul Bonnard qui nous a fourni la pompe qui sera installée dans le puits. Cette année 2021 sera une année test afin d'évaluer la capacité du puits ainsi que la fonctionnalité des installations. Les modalités d'accès au puits ne sont pas encore définies mais il sera probablement possible aux particuliers qui sont équipés de tonneaux d'aller s'approvisionner en eau pour par exemple l'arrosage des fleurs ... Vous serez tenus au courant dès que l'installation sera opérationnelle.

J'en profite pour rappeler que nous suivons en permanence la consommation en eau du village de manière informatique, ce qui nous permet de détecter les éventuelles fuites mais pas de les situer, nous vous remercions donc de ne pas hésiter à nous **prévenir lorsque vous observez une fuite chez vous** afin de nous éviter des recherches inutiles. Pour rappel, les fuites **après compteurs** engendrent une **consommation facturée à l'administré**. Nous demandons aux propriétaires de nous communiquer les **relevés de compteurs** ainsi que les nouvelles adresses lors de vos déménagements ou ceux de vos locataires.



Pour revenir sur cette année 2020 bien particulière, plusieurs chantiers ont été effectués sur les installations d'eau communales :

- Fin du chantier de protection incendie et de renforcement de la conduite allant du réservoir au quartier du haut, mené par Jean Paul et son équipe en mai
- Nettoyage et désinfection complets du réservoir d'eau potable communale en juin
- Diagnostic décennal du forage communal par Sondalp :
 - Retrait d'une des deux pompes à l'aide d'une

grue

- Passage d'une caméra à l'intérieur du forage jusqu'au fond afin d'en vérifier sa conformité
- Au vu de tous les éléments issus du diagnostic et de l'inspection télévisé, la protection de l'ouvrage est conforme à la réglementation en vigueur, pas de travaux à prévoir, les **installations sont dans un état très correct.**

- La loi nous oblige à avoir accès aux compteurs d'eau depuis la voie publique c'est pour cela que nous continuons chaque année à déplacer des compteurs. L'impasse du traversier a été faite en même temps que le raccordement au réseau du terrain de Paul Bonnard et Germain Longefay. Une partie du Quartier du haut est reportée à ce début d'année.

En attendant de pouvoir se réunir dans de meilleures conditions que celles connues cette année, nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour 2021.



Maël Durand 1^{er} adjoint

II. Communauté de commune de la Plaine de l'Ain

Qui est le conseiller communautaire de votre commune ?

Dans les communes de moins de 1000 habitants, le conseiller communautaire est désigné parmi les conseillers municipaux élus en suivant l'ordre du tableau (maire, adjoints puis conseillers municipaux) et dans la limite du nombre de sièges attribués à la commune au sein du Conseil Communautaire.

Quel est le rôle du conseiller communautaire ?

Il représente sa commune au sein de la Communauté de Commune de la Plaine de l'Ain. Celle-ci regroupe 53 communes et 84 conseillers communautaires qui composent le Conseil Communautaire. Celui-ci est l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes. Équivalent au Conseil Municipal dans une commune, il se réunit 1 fois /mois environ afin de régler par ses délibérations les affaires relevant des domaines d'intervention de la Communauté de Communes. Comme pour le Conseil Municipal, ses séances sont publiques.

Monsieur Jean-Louis Guyader a été élu Président de la CCPA le 17 juillet 2020.

L'ensemble des conseillers communautaires adopte des délibérations concernant l'élaboration de projets communs, gère des compétences d'intérêt communautaire et vote les budgets.

Chaque conseiller peut intégrer une ou trois commissions traitant de thèmes divers. A Lona, le conseiller se rend chaque mois aux réunions des commissions « Communication, Événements, Culture » et « Promotion du sport, Jeunesse et Solidarité ». C'est l'occasion de pouvoir émettre des propositions ou de soulever des questionnements qui permettront de confronter sa vision et son point de vue avec d'autres membres dans l'intérêt de la communauté.

Coraline Babolat 2^{ème} adjoint et Conseiller Communautaire



III. Assainissement et adjoint technique



Je m'occupe de la station d'épuration et de la gestion de l'agent technique.

La station d'épuration est entretenue par David, il nettoie les grilles toute les semaines, enlève les lingettes. Les roseaux sont coupés une fois par an et la SATESE vient contrôler le bon fonctionnement de notre station.

David s'occupe également de la tonte, de l'entretien du cimetière, des abords de routes et des chemins. Il effectue tous les petits travaux communaux. Cette année, la croix d'Arançon a été repeinte, le crépi de la chaufferie de l'église a été restauré, nous avons co-investi dans un souffleur.



Jean-Michel Giraud 3^{ème} adjoint

IV. Action sociale

2020 fût une année compliquée, nous n'avons pu réunir nos anciens pour le traditionnel goûter de Noël au son de la chorale et des rires des plus jeunes. Mais nous leur avons concocté un agréable panier de produits locaux. Nous nous sommes rendus chez chacun et chacune de nos aînés pour leur offrir leur colis et leur souhaiter un bon Noël et une merveilleuse année 2021.

Josette Laurencin



V. SIEA

Je suis délégué suppléant au SIEA : le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain est au service des collectivités de l'Ain depuis 1950. Il regroupe l'ensemble des communes de l'Ain. A l'origine, le SIEA organise le service public de distribution d'électricité sur l'ensemble du territoire départemental. Au-delà de cette compétence, le SIEA est un acteur essentiel concernant d'autres domaines, tels que l'éclairage public, le système d'information géographique, la transition énergétique, le gaz, ou encore la communication électronique. Cette dernière compétence, en phase d'industrialisation, a pour objectif de permettre à tous les Aindinois de profiter d'une infrastructure numérique performante : **le réseau public Fibre Optique des communes de l'Ain, Li@in.**

Acteur engagé dans la transition énergétique, le SIEA s'investit aussi dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie, du développement des énergies renouvelables et des achats d'énergies.

Au service des communes, le SIEA en tant qu'acteur majeur de l'aménagement du territoire, s'adapte, évolue, innove, offrant des services toujours plus performants et des réponses adaptées aux besoins de ses adhérents.

Le SIEA développe pour les communes des logiciels et forme les utilisateurs. La commune utilise les logiciels de gestion de concessions, urbanisme et cartographie. En 2020, suite à l'annonce de fin des tarifs réglementés pour les collectivités, le SIEA s'est proposé pour centraliser l'appel d'offre des fournisseurs d'électricité. La centralisation de cet appel d'offre a permis d'être offensif sur les tarifs.

Christophe Mory

VI. Salariés

La commune a toujours à ses effectifs 3 agents de la fonction publique. L'ensemble du conseil municipal tient à les remercier pour leurs investissements durant cette année si particulière.

BAYLE Anne Laure, Atsem à temps partiel depuis 2015.

Anne Laure s'occupe 4 matinées par semaine des enfants scolarisés en partenariat avec Audrey l'institutrice. Elle gère également le déjeuner des enfants, salariée en partie par l'association périscolaire.

Nouveautés 2020 :

- Tout d'abord, ses horaires ont été modifiés pour coïncider avec l'arrivée des enfants le matin. Anne Laure peut ainsi les accueillir et être présente pour l'installation des ateliers.
- Anne Laure a également fait part de son souhait de mettre fin à son contrat d'agent d'entretien, mission qu'elle effectuait depuis 2015.

Dans un souci de cohérence elle conserve, par son contrat d'atsem, tout ce qui concerne l'entretien de la salle de classe. Cela permet de répondre aux exigences du protocole sanitaire pendant cette période de crise.

Pour l'entretien des autres locaux communaux, la mairie a passé un contrat avec M. Dominique Demoment.

Projet :

Dès la rentrée 2021, pour gérer la sieste des plus petits, il sera nécessaire que l'atsem soit présente les après-midi. En effet, la législation impose désormais aux écoles d'être en capacité d'accueillir les enfants dès 3 ans la journée complète.

CHEVALIER Anne Laure, secrétaire de Mairie à temps partiel depuis 2017.

Anne Laure s'occupe de toute la gestion administrative de la mairie et organise l'avancée des dossiers. C'est elle qui permet la mise en œuvre des directives de l'équipe municipale.

Elle vous accueille à la mairie les lundis et jeudis matin.

Nouveauté 2020 :

Au vu de la charge de travail et après le départ de Jean Paul Biglia, qui passait beaucoup de temps à épauler Anne Laure, le nouveau conseil a décidé d'augmenter le nombre d'heures hebdomadaire d'Anne Laure d'une demi-journée.



Plantin David, employé communal à temps partiel depuis 2017 (Cf présentation dans la section 'cantonnier')

Céline Germain

VII. Bâtiments et voiries

Je m'occupe de la location des salles communales, visites, inventaires, état des lieux. Avec Jean-Michel nous détectons les travaux à effectuer dans les bâtiments communaux, pose d'étagères, réfection des pavés devant la salle polyvalente...

En 2021, il sera fait une réfection du couloir d'accès mairie et école, du mur de la cure, du socle du monument aux morts et de la fontaine. Nous aurons certainement à aménager la salle des fêtes afin qu'elle devienne une salle de classe pour la prochaine année scolaire.

Pour la voirie, nous avons fait déplacer le panneau d'entrée d'agglomération route d'Ordonnaz, procéder au point à temps pour une remise en état des voies

communales. Si nous obtenons l'aide du département nous avons pour projet de poser un enrobé de l'angle du quartier du haut jusqu'au chemin de Trètème voire de la prolonger jusqu'au captage.

Claude Fornaini



VIII. Communication

Afin de faire circuler des informations importantes aux habitants, notre commune a récemment souscrit un abonnement à l'application **Illiwap**. Celle-ci est téléchargeable gratuitement sur smartphones et tablettes et visible sur pc. https://station.illiwap.com/fr/public/mairie-de-lompnas_01219

A ce jour, nous comptons une centaine d'abonnés. Les administrateurs, qui sont actuellement notre Maire et la secrétaire de mairie, déposent des données importantes et utiles sur l'application (rappel pour la ramasse des sacs jaunes, alertes météorologiques, coupure d'eau, d'électricité, travaux....) et chaque abonné reçoit une notification d'alerte pour lui permettre de consulter le message.

Cette application est simple d'utilisation et nous espérons qu'elle vous sera utile. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou à nous consulter, en cas de difficultés d'utilisation. *Pour ceux qui ne souhaitent pas ou qui n'ont pas la possibilité de télécharger cette application, vous pouvez vous faire connaître auprès d'un des membres de la commission Communication afin que nous puissions trouver ensemble un autre moyen pour vous transmettre les informations importantes (SMS ou affiche dans votre boîte aux lettres par exemple).*

Le site officiel de la commune (www.lompnas.com) est toujours d'actualité mais désormais, il a principalement pour visée de mettre en avant notre commune. En consultant le site, vous pourrez y trouver des informations sur la vie quotidienne de Lompnaz, avec ses commerces, ses associations et ses manifestations.

Le site met également en avant notre village, avec de belles photos et les loisirs que l'on peut faire sur place et aux alentours.

Ce site est mis à jour par Rosie HAYES et nous tenons à la remercier pour son investissement.

Stéphanie Babolat

IX. SR3A

Il a été naturel de me désigner référent de la commune au SR3A, ayant la fibre de la protection de la faune et de la nature. Le Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A) est un syndicat mixte compétent dans la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) par transfert de compétences des intercommunalités suivantes : Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse, Communauté de Communes de la Dombes, Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, Haut Bugey Agglomération, Communauté de Communes du plateau d'Hauteville, Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon, Communauté de Communes Terre d'Emeraude, Communauté de Communes Porte de Jura.

Le SR3A a été constitué le 1er janvier 2018 et œuvre sur les bassins versants du Suran, du Lange/Oignin, de l'Albarine, de la Vallée de l'Ain de l'aval du barrage de Coiselet à sa confluence avec le Rhône et des affluents du Rhône de la commune de Lagnieu à celle de Lhuis.

Il agit pour le maintien ou l'amélioration de la qualité écologique des rivières et ripisylve, lacs, zones humides, la prévention des inondations, la gestion de la ressource et la sensibilisation du grand public en priorisant sur le jeune public.

Le SR3A est financé par la cotisation de ses membres (communautés de communes et d'agglomération) et les subventions (agence de l'eau, conseils départementaux, région, état, Europe). La cotisation est basée sur le nombre d'habitants au prorata du bassin versant.

Le 21 Février 2020, la Pernaz, le Tréfond et l'Aroding obtiennent le **label Site Rivières Sauvages de niveau 1 sur un tronçon de 15,5 km**, « de ses sources à l'amont de Serrières-de-Briord ».

En 2020, il a été installé un ascenseur à grenouilles pour leur permettre de sortir du caniveau juste avant la source.

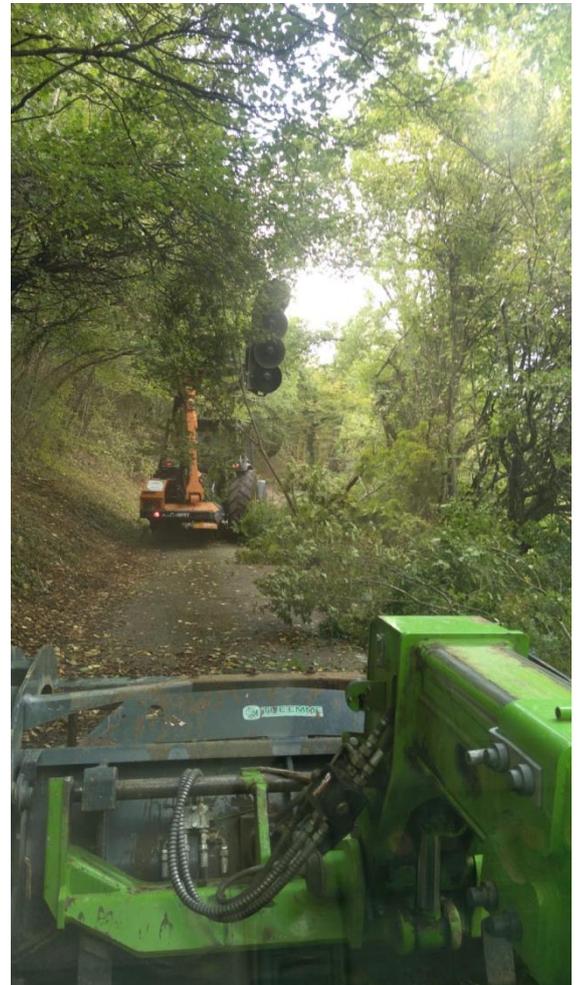
Sylvain Giraud

X. Bois et chemins

Au sein de la commune, je suis en charge de la gestion forestière avec notre agent ONF Jean-Michel Mériaux et du suivi de l'entretien des chemins. En 2020, nous avons vendu la parcelle de 970m³ de bois qui sera exploitée en 2021 pour 15 100 €, fait abattre et retirer les épicéas secs. L'entreprise Rabatel a procédé à l'élagage des chemins pour un total de 90h soit 6 200 €.

Les coupes d'affouage sont prévues pour 2021, nous vous tiendrons informés des démarches à effectuer pour vous inscrire.

Mikael Babolat



Nous avons d'autres missions que nous menons tous ensemble, telles que :

L'urbanisme

Dès lors que vous souhaitez entreprendre des travaux, vous devez prendre contact avec la secrétaire de mairie pour qu'elle vous oriente sur les démarches à entreprendre. En 2020, nous avons instruit , en collaboration avec le service urbanisme de la CCPA, 3 permis de construire et 5 déclarations préalables. Nous déplorons toujours des travaux sauvages ou qui ne respectent pas les demandes, la commune est en droit de demander une mise en conformité.

L'INSTRUCTION D'UNE DEMANDE

La Mairie reste le guichet unique de toutes demandes d'urbanisme. Si le dossier à instruire relève de l'instruction confiée au service ADS de la CCPA, il sera transmis par la Mairie à ce service.

Ce service a pour but de vérifier que votre dossier est conforme au Code de l'urbanisme et qu'il comporte toutes les pièces obligatoires et réglementées, puis vérifie les règles propres au terrain, afin de vérifier si le projet respecte ces règles d'urbanisme. L'instruction de votre dossier peut aussi nécessiter la consultation de services de l'Etat.

Le but de l'instruction est de faire aboutir votre projet favorablement en tenant compte des règles du Code de l'urbanisme, des règles d'urbanisme de votre terrain mais aussi des différents avis reçus en cours d'instruction (avis-maire, avis des gestionnaires de réseaux, avis des services consultés...).

Les dossiers d'urbanisme et leurs complétudes sont donc toujours à déposer à la Mairie.

Les avant-projets ainsi que toutes questions d'urbanisme doivent obligatoirement être présentées auprès des élus de votre commune, et si nécessaire, la Mairie contactera elle-même le service pour tout complètement ou confirmation d'information.

Les travaux soumis à déclaration préalable :

- Extension : surélévation, véranda, pièce supplémentaire...

L'extension est un agrandissement de la construction existante. Il peut s'agir par exemple d'une **surélévation** ou de la **création d'une véranda**. Vous créez une emprise au sol ou une surface de plancher de plus de 5 m² et inférieures ou égales à 20 m².

- Portes/fenêtres/toiture

Vous modifiez l'aspect extérieur d'un bâtiment pour l'un des travaux suivants :

- Créer une ouverture (porte, fenêtre, velux)
- Changer une porte, une fenêtre ou un velux par un autre modèle
- Changer des volets (matériau, forme ou couleur)
- Changer la toiture

- Transformation d'un garage en pièce d'habitation

Vous transformez un garage de plus de 5 m² de surface close et couverte en une pièce de vie.

La modification de l'aspect extérieur comme la pose d'une fenêtre, par exemple, est également soumise à DP. Vous pouvez déclarer l'ensemble de votre projet avec le même formulaire.

En transformant votre garage, vous supprimez une place de stationnement. Le document d'urbanisme de la commune comporte des règles concernant la création des aires de stationnement. Dans ce cas, vous devez prévoir d'installer une autre place sur votre terrain.

- Construction nouvelle (abri de jardin, garage...)

Une nouvelle construction est indépendante du bâtiment d'habitation. Cela peut être un abri de jardin, un barbecue, un carport, un garage... Une déclaration préalable est exigée quand l'emprise au sol ou la surface de plancher de cette construction est supérieure ou égale à 5 m² et qu'elle répond à un ou plusieurs des critères suivants :

- Emprise au sol inférieure ou égale à 20 m²
- Surface de plancher inférieure ou égale à 20 m²
- Hauteur au-dessus du sol inférieure ou égale à 12 mètres

- Piscine

La construction d'une piscine non couverte est soumise à déclaration préalable quand la superficie de bassin est supérieure à 10 m² et inférieure ou égale à 100 m². Si vous construisez une piscine couverte, la couverture fixe ou mobile doit avoir une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m.

Vous installez plus de 3 mois une piscine hors-sol dont la superficie du bassin est supérieure à 10 m². Vous devez déposer une DP en mairie. Si cette piscine est couverte, la hauteur de l'abri doit être inférieure à 1,80 m.

Vous installez une piscine dans le périmètre de sites patrimoniaux remarquables, aux abords d'un monument historique ou d'un site protégé classé ou en instance de classement. Vous devez alors déposer une DP même si le bassin de la piscine est inférieur ou égal à 10 m².

- Installation d'une caravane dans votre jardin

Vous pouvez installer une caravane dans le jardin de votre résidence principale **moins de 3 mois par an** sans autorisation d'urbanisme. Il est interdit de l'utiliser comme habitation ou annexe à votre logement. La caravane doit conserver en permanence ses moyens de mobilité (roues, barre de traction...).

Par contre, si vous installez votre caravane **plus de 3 mois par an**, il vous faut déposer une DP en mairie.

Toutes les périodes de stationnement, consécutives ou non, sont prises en compte pour calculer la période de 3 mois.

- Clôture (mur, haie...)

Une clôture peut être constituée d'un mur, d'une haie végétale, de grillage, de parois ajourées, de tout autre élément permettant de fermer un terrain ou d'une combinaison de plusieurs éléments.

Si la clôture est nécessaire à l'activité agricole ou forestière, elle n'est pas soumise à une autorisation d'urbanisme.

Les autres clôtures, de moins de 2 m de haut, sont également dispensées de formalité. Cependant, le dépôt d'une déclaration préalable de travaux est obligatoire dans certains secteurs :

- Secteur délimité par le plan local d'urbanisme
- Commune ou partie de commune où le conseil municipal a décidé de soumettre les murs à déclaration
- Périmètre d'un site patrimonial remarquable
- Abords des monuments historiques
- Site inscrit, site classé ou en instance de classement

- Changement de destination d'une construction

Le changement de destination consiste à modifier l'affectation de tout ou partie d'un bâtiment. Un commerce peut par exemple devenir une habitation. Une DP est alors exigée par la mairie.

Attention : en cas de changement de destination de votre construction, si vous faites des travaux qui modifient la structure porteuse ou la façade du bâtiment, vous devez déposer une demande de permis de construire.

Les travaux soumis à permis de construire :

Le permis de construire concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Pour les bâtiments existants, des travaux d'extension ainsi que le changement de destination peuvent également être soumis à permis. Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire sont en principe soumis à déclaration préalable de travaux.

- Construction d'une maison individuelle

Construction d'une maison individuelle de plus de 20 m². Le recours à un architecte est obligatoire pour élaborer votre projet architectural si la surface de plancher de votre future construction dépasse 150 m². Une maison individuelle construite pour votre usage personnel n'est pas soumise à la réglementation sur l'accessibilité aux handicapés. Par contre, les maisons destinées à être louées, mises à disposition ou vendues doivent respecter ces règles. Elles doivent être construites et aménagées de façon à être accessibles quel que soit le handicap. L'obligation d'accessibilité concerne les circulations extérieures, le logement et le stationnement automobile.

- Agrandissement d'une maison individuelle existante

Vous envisagez d'agrandir votre maison en la surélevant ou en construisant, par exemple, une véranda ou un garage

Vous pouvez réaliser une extension de 20 m² en déposant en mairie une déclaration préalable de travaux. Si votre projet crée **plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol**, vous devez demander un permis de construire.

Attention : le recours à un architecte est obligatoire pour tous les projets **d'agrandissement, soumis à permis de construire**, qui portent la surface de plancher ou l'emprise au sol de la construction existante à plus de 150 m².

- Piscine et abri de piscine

Une piscine hors sol et une piscine dotée de fondations sont toutes les deux considérées comme des constructions.

Le permis de construire est obligatoire pour toutes les piscines dont le bassin a une superficie supérieure à 100 m². Il en est de même pour une piscine couverte dont le bassin a une superficie comprise entre 10 et 100 m² et dont la couverture, fixe ou mobile, a une hauteur au-dessus du sol supérieure à 1,80 m

- Abri de jardin, garage, cabane...

Si vous créez un bâtiment indépendant de votre maison dont l'emprise au sol ou la surface de plancher est supérieure à 20 m².

A noter : si la surface de votre projet de construction est comprise entre 5 et 20 m², vous devrez déposer une déclaration préalable de travaux.

Si votre projet a une emprise au sol et une surface de plancher inférieure à 5 m², il n'est pas soumis à autorisation d'urbanisme.

- Changement de destination

Le changement de destination consiste à modifier l'affectation de tout ou partie d'un bâtiment. Un commerce peut par exemple devenir une habitation.

Vous devez faire une demande de permis de construire si le changement de destination s'accompagne de travaux qui modifient la structure porteuse ou la façade de votre construction.

A noter : si vous changez la destination de tout ou partie d'un bâtiment sans modifier la structure porteuse ou la façade, vous devez déposer en mairie une déclaration préalable de travaux.

- Reconstruction à l'identique

Le propriétaire d'un bâtiment détruit ou démoli depuis moins de 10 ans a le droit de le reconstruire à l'identique malgré les éventuelles modifications des règles d'urbanisme.

<p>Commission ouverture des plis et marché public:</p> <p>BABOLAT Coraline BABOLAT Mikael BABOLAT Stéphanie DURAND Maël FORNAINI Claude GERMAIN Céline GIRAUD Jean-Michel GIRAUD Sylvain JOUX Alexandre LAURENCIN Josette MORY Christophe</p>	<p>Commission communale des impôts :</p> <p>JOUX Alexandre - VANNET Anita - CHAMBON Alexandra - CUCHERAT Odile - JOUX Monique - BIGLIA Jean-Paul - BEUF Maxime</p>	<p>Commissions de contrôle des listes électorales :</p> <p>LAURENCIN Josette Délégué TGI : JOUX Monique ou LASSEIGNE BABOLAT Paul Délégué de l'Administration : LONGEFAY Alain</p>		
<p>Finances :</p> <p>BABOLAT Coraline BABOLAT Mikael BABOLAT Stéphanie DURAND Maël FORNAINI Claude GERMAIN Céline GIRAUD Jean-Michel GIRAUD Sylvain JOUX Alexandre LAURENCIN Josette MORY Christophe</p>	<p>Urbanisme :</p> <p>BABOLAT Coraline BABOLAT Mikael BABOLAT Stéphanie DURAND Maël FORNAINI Claude GERMAIN Céline GIRAUD Jean-Michel GIRAUD Sylvain JOUX Alexandre LAURENCIN Josette MORY Christophe</p>	<p>Bâtiments communaux et Accessibilité :</p> <p>BABOLAT Mikael DURAND Mae FORNAINI Claude GERMAIN Céline JOUX Alexandre MORY Christophe</p>	<p>Voirie communale et chemins ruraux :</p> <p>BABOLAT Mikael DURAND Maël FORNAINI Claude GIRAUD Jean-Michel GIRAUD Sylvain JOUX Alexandre MORY Christophe</p>	<p>Réseau eau et assainissement :</p> <p>BABOLAT Mikael DURAND Maël FORNAINI Claude GIRAUD Jean-Michel JOUX Alexandre MORY Christophe</p>
<p>ONF coupe affouagère :</p> <p>BABOLAT Mikael GIRAUD Jean-Michel GIRAUD Sylvain JOUX Alexandre MORY Christophe DURAND Maël</p>	<p>Salarié :</p> <p>DURAND Maël GERMAIN Céline GIRAUD Sylvain JOUX Alexandre LAURENCIN Josette</p>	<p>Communication et site internet :</p> <p>BABOLAT Coraline BABOLAT Stéphanie GERMAIN Céline GIRAUD Sylvain JOUX Alexandre HAYES Rosemary</p>	<p>Action social et cérémonies :</p> <p>BABOLAT Stéphanie FORNAINI Claude JOUX Alexandre LAURENCIN Josette BABOLAT Danielle KADDOUR Jocelyne MOUSSAY Alexandrine</p>	<p>Délégué CLI du CNPE</p> <p>Bugey : MORY Christophe JOUX Alexandre</p>
<p>Conseiller communautaire</p> <p>CCPA :</p> <p>DURAND Maël BABOLAT Coraline</p>	<p>Délégué au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple :</p> <p>JOUX Alexandre GERMAIN Céline</p>	<p>Référent Syndicat des Rivières SR3A :</p> <p>GIRAUD Sylvain</p>	<p>Référent Ambroisie :</p> <p>BABOLAT Coraline</p>	<p>Conseiller en charge des questions de défense :</p> <p>MORY Christophe</p>

La gestion des déchets :

Les déchets ménagers : Taxe Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Ce qui change à compter du 1^{er} janvier 2021, à chaque fois qu'un bac roulant est sorti pour être vidé, la collecte est comptabilisée. L'utilisateur paiera la taxe d'ordure ménagère 2022 en fonction de l'utilisation du service qu'il aura faite en 2021.

Taxe foncière 2022, la TIEOM sera calculée en fonction de :

- Part fixe = base foncière de chaque bien immobilier x le taux d'om %
- Part incitative = nombre de collecte 2021 x tarif d'une collecte (en fonction du bac)

Afin de suivre les fréquences de collecte de votre bac, chaque propriétaire peut créer un compte en ligne. Pour cela demandez vos codes d'accès au n° vert 0 800 35 30 25 puis connectez-vous sur www.cc-plainedelain.fr, rubrique : Déchets, « Accès à mon compte bac poubelles ».

Les résidences secondaires peuvent s'adresser à la mairie afin d'avoir de plus amples renseignements.

Les déchets recyclables :

Emballages : Sacs jaunes

La collecte s'effectue un mardi sur deux.

Les dates sont les suivantes

12 janvier	6 avril	13 juillet	5 octobre
26 janvier	20 avril	27 juillet	19 octobre
9 février	4 mai	10 août	2 novembre
23 février	18 mai	24 août	16 novembre
9 mars	1 juin	7 septembre	30 novembre
23 mars	15 juin	21 septembre	14 décembre
	29 juin		28 décembre

Il est impératif de sortir son sac la veille au soir de la collecte

Si je n'ai plus de sac, je peux m'en procurer à la mairie. Un rouleau de sac supplémentaire pourra être distribué. Une fois par an vous recevrez votre dotation pour l'année suivante.

Verre : la benne est située au parking cimetière et départs des randonnées

Décharge : Elle est réservée aux habitants de Lompnas pour les déchets verts et gravats, branchages, tontes, terres, pierres...

Il est impératif de refermer le portail après chaque utilisation.

Déchetterie : Pour accéder aux déchèteries, l'inscription est obligatoire :

Soit par internet : www.cc-plainedelain.fr Rubrique Déchets -> Accès déchèterie

Soit sur papier : formulaire d'inscription disponible dans votre mairie.

En cas de problème spécifique : Déchèterie 04 74 61 96 40 decheterie@cc-plainedelain.fr

Horaires de Lhuis

Lundi 13h30-18h Mercredi 13h30-18h Vendredi et Samedi 8h30-12h 13h30-18h

EMBALLAGES & PAPIERS



PLASTIQUE

Pots de yaourts, bouteilles plastiques, barquettes, sacs...



PAPIER & CARTON

Journaux, sacs krafts, briques alimentaires, boîtes à pizza...



MÉTAL

Aérosols, conserves, canettes, capsules de café...

VOS EMBALLAGES DOIVENT ÊTRE :



EN VRAC, VIDÉS, NON LAVÉS ET NON IMBRIQUÉS ENTRE EUX

SANS OUBLIER LE RESTE :

ORDURES

Restes alimentaires, déchets ménagers...

DANS UN SAC POUBELLE BIEN FERMÉ

BACS GRIS CCPA



VERRE

Bouteilles, bocaux et pots en verre...

VIDÉS, SANS COUVERCLE, NI BOUCHONS

BENNES À VERRE



NOUVEAU

Aujourd'hui, le recyclage évolue pour vous permettre de trier encore plus. En plus des papiers et des emballages en carton, aluminium, acier et verre, vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages en plastique.

Toutes les bouteilles



Tous les flacons et bidons



Toutes les barquettes



Tous les pots et les boîtes



Tous les sacs et sachets

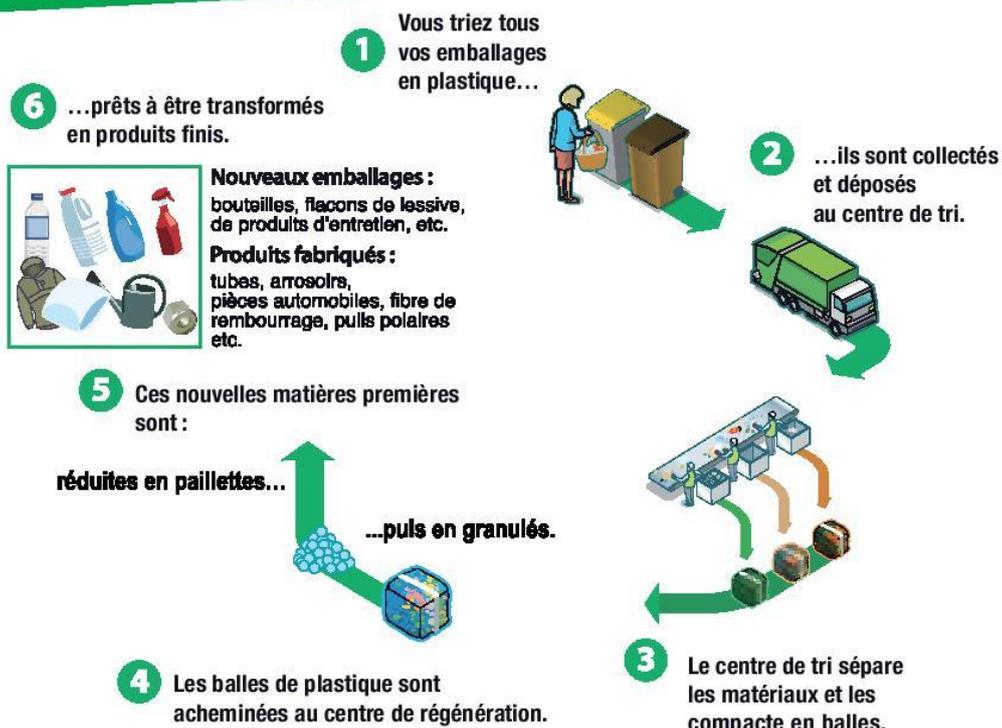


Tous les films



... Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés.

Et + d'emballages recyclés, c'est + de matière à réutiliser !



#SUIVEZMOI
SUR ECOEMBALLAGES.FR

LE MOT DU PRESIDENT

2020 restera dans les mémoires comme une année noire, la COVID19 est passée par là !

Une nouvelle équipe gère le SIVOM RCP, un profond renouvellement des équipes municipales ayant eu lieu. Si Daniel BEGUET en est toujours le Président, ce sont maintenant Patrick BLANC et Emmanuel GINET qui sont les 2 vice-présidents.

Pas de nouveaux équipements ni projets en cours, la structure gère l'existant : gymnase du collège, crèche, centre de loisirs. Le gymnase est très utilisé par plusieurs associations (badminton, escalade, boxe française, zumba, basket-ball, football) ainsi que par les élèves du collège. Les créneaux horaires dévolus aux associations sont serrés et ne permettent pas d'accueillir de nouvelles activités sauf à déplacer celles en place. Nous savions que l'équipement créerait des besoins. C'est le cas et c'est tant mieux, cela veut dire qu'il y a du dynamisme et l'équipement est fait pour être utilisé le plus possible.

Dans la compétence « petite enfance », il y a la crèche qui a été créée en partenariat avec le Groupe ROSET SA. Le fonctionnement est délégué à une société (ALFA3A). Notre rôle consiste à veiller au respect du contrat de délégation, à entretenir et améliorer la structure, à financer le fonctionnement avec les partenaires (CAF et ROSET).

Nous avons également le Centre de Loisirs dont l'animation est confiée à l'association Enfance et Loisirs. Nous apportons le financement nécessaire au bon fonctionnement et assurons le bon entretien du bâtiment. Aux activités « traditionnelles » (mercredis et petites-vacances) s'est ajouté le temps « périscolaire » avec 3 sites d'accueil : Lhuis, Briord, Serrières. Le service fonctionne à plein et répond à la demande des familles.

Nous vous souhaitons une bonne année 2021.



Le Mot du Président

L'année 2020 se termine. Elle aura été terrible avec la résurgence de temps que l'on croyait finis à jamais, ceux des grandes épidémies qui ont ravagé le Moyen Age ! Peut-être qu'il n'est pas raisonnable de changer de continent en quelques heures, de passer d'un territoire de très haute qualité sanitaire à un pays où boire l'eau du robinet est très dangereux, les virus n'ont pas de passeport ils voyagent à dos d'homme ou sur les produits qui sillonnent le monde. Nous avons aussi appris que la médecine et la science ne peuvent pas tout, que l'homme est à la fois d'une sophistication géniale et d'une fragilité de cristal.

Dans ces temps troublés, nous avons constaté l'importance des communes qui ont été le relai de la distribution des masques et le lieu principal de la solidarité. Nous voilà plongés dans la deuxième vague qui risque d'achever notre économie tellement affaiblie, et maintenant le terrorisme islamiste tue, tue encore et encore, la barbarie toujours recommencée. Il me semble que nous sommes maintenant au moment où l'angélisme n'est plus supportable, si des actions courageuses ne sont pas prises par nos gouvernants, alors la France partira vers l'inconnu.

Terrible année 2020 donc, mais que s'est-il passé d'autre dans la CCPA ? La démocratie a tenu, les conseils municipaux ont été installés et le vote communautaire a pu se dérouler, j'ai été élu président à la quasi-unanimité, j'en suis fier car c'est un satisfecit qui m'a été ainsi délivré. Je remercie les conseillers communautaires de leur confiance. Il y a quand même eu en 2020 quelques bonnes nouvelles comme l'annonce par le président de la Région Auvergne Rhône-Alpes du projet de château du petit prince avec une dotation de 30 millions d'euros, de quoi avoir une réalisation d'envergure mondiale. Les projets communautaires se sont poursuivis presque normalement, je noterais le point de vente collectif d'agriculteurs, le gymnase du Lycée de la plaine de l'Ain, le réseau des pistes cyclables, le système d'autopartage « covoit'ici », les accueils de jour pour les malades d'Alzheimer ou les maisons France Service pour l'aide aux personnes en difficulté.

Notre politique originale d'aide aux communes, par la dotation de solidarité (fonctionnement) ou les fonds de concours généralistes (investissement) si importante pour donner du travail à nos artisans, est restée active et une subvention pour la sauvegarde du petit patrimoine a même été instaurée.

Mais la grande affaire dans ces temps de Covid a été le sauvetage de nos petites entreprises. La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain a été réactive et a mis en place des dispositifs financiers accompagnant ceux de l'Etat et de la Région, dans le but de permettre aux entreprises d'essayer de passer le cap.

A ce titre la CCPA a été la première collectivité du département de l'Ain à mettre en place pour les TPE un système d'aide financière complémentaire à l'aide de l'Etat. Cette aide d'un montant pouvant aller jusqu'à 1 000 € par entreprise, a bénéficié à plus de 780 entreprises du territoire de la Plaine de l'Ain pour un montant total de 730 353 €.

La CCPA a également contribué au fonds Région Unie, à hauteur de 310 517 €, afin d'alimenter l'enveloppe d'aide locale des deux dispositifs suivants : « L'aide d'urgence aux acteurs du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration » et « le fonds d'avance remboursable destiné aux micro-entreprises et associations ». Bien sûr aucune subvention ne remplacera les clients mais j'ai eu la satisfaction de recevoir de nombreux remerciements pour une aide qui arrivait au bon moment.

J'aimerais pour finir, vous souhaiter des fêtes de Noël en famille et de partager de bons moments de convivialité avec vos amis et surtout une année 2021 sans Covid et sans attentat.

Jean-Louis GUYADER, président de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain

Notre classe unique

Nous avons, comme tout le monde, connu une année 2020 un peu particulière.

Nous avons eu beaucoup de chance le Coronavirus nous a laissé partir en classe de mer. C'était la semaine juste avant le confinement, du 9 au 13 mars. Nous sommes allés à Sausset-lès-Pins et nous avons découvert la mer et la garrigue. Au programme : visite du port de Sausset, activités sur la plage, promenade dans la garrigue, balade sur le Vieux Port à Marseille, excursion sur l'île du Frioul, ...



Nous avons aussi réalisé un cycle de natation à la piscine de Saint-Vulbas, de décembre à février.



Puis nous avons connu l'école à la maison puis l'école en demi-groupe. Nous avons travaillé autrement mais ensemble !



Depuis la rentrée, tout le monde est de retour à l'école.



Nous correspondons avec nos camarades des classes uniques de Bénonces, Souclin et Arandas.

Nous avons un projet « danse ». Chaque classe invente une chorégraphie sur la musique de son choix et l'envoie aux autres classes. Nous apprenons les chorégraphies de chacune des classes. Nous attendons avec impatience de nous retrouver à nouveau pour danser tous ensemble.

Le vendredi 18 décembre nous avons eu la surprise de recevoir la visite du Père Noël. Il nous a gâtés :
MERCI PERE-NOEL !



Audrey

Vie associative

Saint Vincent



La Saint Vincent 2020 s'est déroulée sous un soleil éclatant et une température agréable (il a fallu attendre 6 ans pour avoir à nouveau un tel beau temps). Comme chaque année les habitués et les nouveaux sont venus nombreux participer à notre fête. L'église était comble à l'arrivée du cortège des patrons précédés des tambours et portant le bouquet magnifiquement décoré, la pyramide des brioches et le vin qui

seront bénis au cours de la cérémonie par le Père Bertrand toujours enchanté de célébrer notre St Vincent.

Cérémonie accompagnée à l'orgue par Rosie et rehaussée, comme chaque année, par les beaux morceaux de musique interprétés à la trompette par nos fidèles musiciens de Villebois. Le roulement parfait des tambours a fait sursauter plus d'un participant (Lonas est le seul village où les tambours jouent pendant la messe, et les jeunes qui répètent avant la fête nomment ce roulement « comme à la messe ». Après le partage du pain et du vin offerts par les patrons, la foule a rejoint les amateurs des crêpes excellentes offertes par Evelyne et Paul. Puis, les passations officielles « des croûtons » pour l'année suivante ont eu lieu selon la tradition : la remise des brioches à Evelyne et Paul qui ont accepté d'être les prochains patrons, et la réception des crêpes par Céline et Marc qui les offriront l'année suivante. Le lendemain, toujours sous le signe du partage, des crêpes ont été à nouveau confectionnées et portées au son des tambours aux personnes âgées ou malades.



Cette fête, fête du partage, de la convivialité, de l'amitié, chère à tous les habitants du village, n'aura pas lieu en 2021 en raison de la pandémie. Mais, l'an prochain, nous pourrons, nous l'espérons, à nouveau

ressentir cette joie profonde de rencontrer, nos familles, nos amis, nos connaissances mais aussi des inconnus, joie partagée par tous lors de cette fête.



Illuminations du 8 Décembre

Cette année, pas de promenades d'enfants portant des lumignons et des groupes d'adultes pour admirer les illuminations du village, pas de verre de l'amitié du comité. Mais la pandémie ne nous a pas fait capituler : les illuminations ont eu lieu. Comme chaque année, les fenêtres de nos maisons ont été décorées, ont été illuminées par les lumignons, des façades ont été éclairées par des guirlandes. Nous pouvons nous réjouir des lumières sur le sapin et des guirlandes décorant le four banal et le carrefour.



Sou des écoles

Les membres du bureau ont été élus en septembre 2020 :

Sandra MORY, Présidente

Anita VANNET, Trésorière

Emilie JACQUEMIN, Secrétaire

Les 12 élèves de la classe unique de notre village, vivent une année particulière au vu de la conjoncture actuelle. Malgré tout, les parents restent mobilisés et feront leur possible pour que la majorité des manifestations puissent avoir lieu.

Nous tenions à vous remercier particulièrement, habitants de Lompnas, d'être toujours aussi nombreux à participer et à apporter votre contribution lors des différentes manifestations. Cela permet aux enfants de réaliser diverses sorties scolaires. Les projets de cette année sont « la voile » pour le bonheur des plus grands et la création de cerfs-volants pour les plus petits.

C'est avec regret que le spectacle de Noël, si précieux et apprécié de tous, n'a pu avoir lieu. Pour autant, le Père-Noël a rendu visite « aux enfants sages » avec sa hotte bien garnie (Jeux collectifs, livres et un tricycle...).

Audrey (Institutrice), Anne-Laure (ATSEM) et les enfants ont su se réinventer et faire preuve de créativité en offrant aux parents un spectacle virtuel sur un « lien internet » créé par la maitresse. Celui-ci a avant tout été utilisé comme outil pédagogique lors du premier confinement. Nous les remercions chaleureusement pour cette délicate attention.

Les parents d'élèves.

Périscolaire cantine

L'association périscolaire de Lompnas (APSL), créée en 2015, accueille depuis la rentrée scolaire 2020-2021, 10 enfants, parmi les 12 élèves de l'école.

Les membres du bureau ont été élus en début d'année 2020 :

Sandra Mory, Présidente
Emilie Giraud, Trésorière
Sylvain Giraud, Secrétaire



En mars 2020, juste avant le confinement, nous avons pu organiser le carnaval pour la vente annuelle de brioches. Cette manifestation a rapporté un bénéfice de 496 € à l'association.



Afin d'offrir un moment convivial aux enfants, un repas de Noël a été organisé. De nouveaux jeux leur ont été offerts afin de pouvoir occuper tout ce petit monde sur le temps de pause de midi.

L'ensemble des membres du bureau et des parents souhaitent remercier Anne-Laure pour son implication et son dévouement auprès des enfants, ainsi que le Conseil Municipal qui octroie chaque année depuis la création de l'association, une subvention de 2000 €.

Sandra

Chasse :

Nous avons 32 sociétaires pour la saison 2020-2021.

En 2020, nous n'avons pu organiser notre traditionnel Tir aux Pigeons.

Nous faisons une bonne saison dans l'ensemble vu les conditions liées à la covid.

Pour l'année 2020-2021, nous prévoyons :

Boudin le 13 février

Repas le 6 mars

Matinée des chemins le 10 avril

Tir aux pigeons en juin

Les dates pourront être modifiées en fonction des annonces gouvernementales.

Claude



Le comité des fêtes

Cette année 2020, peu de manifestations ont pu être réalisées. Rappelons cependant la soirée des Joyeuses Citrouilles en février et la soirée du 7 mars offerte par le comité aux habitants du village : Rétrospective des St Vincent et paëlla géante. Et les illuminations de nos maisons le 8 décembre.

Chacun a apprécié, grâce à un diaporama très bien conçu, de retrouver, de revoir les visages de personnes connues, parfois oubliées, ou très anciennes (une photo de 1955 environ), de partager tant de souvenirs. Chacun s'est piqué au jeu : Retrouver qui étaient patrons, qui avait les matefaims, en quelle année, hésiter voire se tromper sur certaines personnes, se reconnaître enfants, les rires alors fusaient. Les habitants plus récents du village étaient enchantés de savoir qui les avaient précédés dans leur maison.

Puis le partage d'une paëlla géante a permis encore et encore de faire ressurgir de nombreux souvenirs.

Merci à tous les participants pour leur intérêt, et leur participation active lors de la projection, à tous ceux qui en ont permis la réussite, en particulier les membres du comité et surtout merci à Mylène qui a présenté un diaporama de qualité.

Peut-être pourrions-nous, dans quelques mois, nous retrouver, à nouveau, au sein des associations pour passer des moments agréables.

Meilleurs vœux, bonne santé à vous et à votre famille.

Marie Thé



Chorale



En septembre 2019, la chorale, les Voix d'En Haut, a débuté avec un tout nouveau répertoire composé des chants favoris de chacun des choristes la composant. Le confinement de mars a stoppé les répétitions et la chorale a déploré la perte d'un de ses membres les plus lumineux : Patrice Macaire.

Les répétitions n'ont pu reprendre durant le reste de l'année, mais les choristes restent très unis de par leur cheffe de chœur, Anne-Marie Galonnier, qui a proposé un chant à préparer à distance pour le jour des retrouvailles et qui ne tarit pas de bonnes intentions pour garder le lien entre tous. Vous aurez peut-être vu fleurir, durant le mois de décembre, des étoiles aux fenêtres de chaque choriste, chacune de couleur différente, confectionnées par Anne-Marie et accompagnant le chœur pour chaque dimanche de l'Avant. Tous les choristes attendent avec impatience le jour où ils pourront à nouveau se retrouver.

Mylène

Les Joyeuses Citrouilles



La soirée à thème organisée par les Joyeuses Citrouilles, en février, a comme chaque fois été animée, joyeuse et chaleureuse.

Le thème imposé le samedi 15 février (lendemain de la St Valentin) : réaliser un apéritif ou un plat ou un dessert en forme de cœur. Personne n'a dévoilé à l'avance ce qu'il avait choisi de présenter.

Les plats réalisés ont comme à chaque soirée, surpris, enchanté par leur présentation, leurs qualités gustatives.

Une nouvelle soirée à thème est prévue en 2021.

OYE ! OYE ! Habitants de Lompnas

Les Joyeuses Citrouilles vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2021.

L'année 2020 a été bien tristounette, mais nous sommes toujours là, tel un diable qui sort de sa boîte, faisons pétiller nos vies.

Pour se faire, nous vous proposons un nouveau défi culinaire : l'élu est : l'ŒUF

A vos fourneaux ! Faites-vous plaisir ! Épatez-nous comme d'habitude.

Dans l'attente de pouvoir se réunir dans la joie, le partage et la convivialité !

Faites bien attention à vous !

A bientôt ! Amitiés des JOYEUSES CITROUILLES

Brigitte



Pompiers

Malgré les nombreuses difficultés rencontrées pendant l'année 2020, il y a quand même la possibilité d'un avenir positif pour notre caserne de sapeurs-pompiers.

Conformément au protocole sanitaire de la Covid 19 le SDIS de l'Ain et le conseil départemental ont décidé que les CPINI ne pouvaient être en contact avec les sapeurs-pompiers des centres de secours. En plus, en 2020, les manœuvres étaient très peu recommandées.



Depuis quelques années le CPINI fonctionne au ralenti, et c'est évident que ce n'est plus possible de continuer ainsi. Cependant, l'objectif de la municipalité est d'éviter la fermeture du CPINI, le centre de secours le plus proche étant Montagnieu.

Après de nombreux échanges, M le maire et moi-même avons **rencontré le chef de corps de Montagnieu et le référent CPINI du SDIS de l'Ain qui souhaitent nous accompagner pour trouver des solutions et de maintenir notre centre**, jugé essentiel par le SDIS.

L'une des solutions envisagées serait de dissocier les différentes missions du centre au choix des volontaires ce qui permettrait de se spécialiser sur un seul domaine (incendie, secours à personnes ou opérations diverses). Etant donné que 80% des interventions des pompiers concerne le secours à personnes, il serait judicieux de se spécialiser sur ce sujet, à étudier suivant les volontaires et l'envie de chacun. Nous restons ouverts à tous.

Le nombre de jours de formation peut être réduit selon les compétences professionnelles et personnelles d'un candidat - chaque dossier sera étudié par le SDIS de l'Ain et définira le parcours de formation (allégé par rapport à ce jour). A savoir aussi que le programme de manœuvres est à définir par chaque centre, donc il existe de la souplesse pour que le planning soit le mieux adapté aux engagements de toute l'équipe.

Nous faisons donc **appel à candidature pour intégrer le CPINI de Lompnas** pour assurer l'avenir de notre centre, et nous organiserons prochainement une réunion avec l'ensemble des volontaires pour discuter des modalités.

Rosy Chef de corps

Commerçants, Artisans



Cuite au feu de bois

Pain
au levain

Lundi
Jeudi
Vendredi
Samedi
Dimanche

Tartes

Tartes à l'oignon
Tartes au Fromage
Pizza
Tartes au Sucre
Tartes aux Pralines

Tous les 1er dimanches du mois à partir de 10h30

Chez Robert
Route de Marchamp
01680 Lompnas

Dépôt Intermarché Briord

Vente directe au four
ou sur réservation
04 74 40 91 72 / 06 84 00 12 40



MIEL DE MONTAGNE

LONGEFAY Germain
80 Chemin de la Malisse
01680 LOMPNAS
06.28.32.03.14



PHILIPPE ZANDER
Jardin & espaces verts

Adhérent Chèque Emploi Service
(CRÉDIT D'IMPÔTS)

TAILLE, TONTE, ÉLAGAGE,
PLANTATION, JARDINAGE,
CLÔTURE, TERRASSEMENT, PAVAGE.

route de Montagnieu
01680 LOMPNAZ

Paysagiste diplômé. Tél. : 04.37.86.45.16
siren 79121787000017 06.86.82.60.71



Plomberie Chauffage

Remplacement chaudière
Adoucisseur
Climatisation réversible
Dépannage

Marc Vettard

06/89/13/16/11
mvettard10@hotmail.fr
80 quartier du haut
01680 Lompnas



Ets Cyril Vannet
95 impasse du traversier
01680 Lompnas
Tél : 06-77-72-18-96
VENTE de bois de chauffage

Safran
du
Bugey

Mr Zander Philippe
5 place de la fontaine
01680 LOMPNAZ
06.86.82.60.71
04.37.86.45.16
EA Philippe Zander
zander.philippe@orange.fr



Etat civil

Emmaya et Jade DUBIARD sont nées le 28 Juin 2020

Marie Louise Vettard,
le 27 Octobre

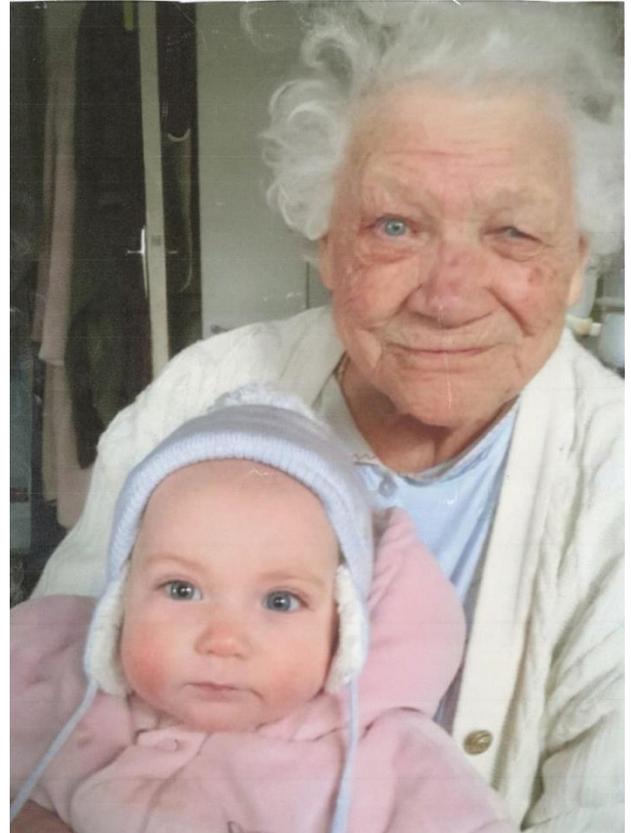
A quelques jours de ces 100 ans, Marie-Louise Vettard, « Zize » comme aimait l'appeler ses proches, la santé de mémé Zize s'est dégradée et ce Mardi 27 Octobre elle s'est éteinte.

C'est à Lona qu'elle est née le 5 Décembre 1920, qu'elle a passé toute sa vie.

Ici elle a construit sa vie familiale avec son mari André et ses six enfants et professionnelle en créant le Bar Hôtel Restaurant.

Son fils Robert a repris l'affaire familiale.

Une longue vie remplie de peines, de labeur mais surtout de joie avec ses 12 petits-enfants, 24 arrières petits-enfants et 2 arrières arrières petits-enfants.



Bernard Giraud,

est décédé le 16 Août 2020 à l'hôpital privé d'Ambérieu en Bugey.



A quelques mois de ses 75 ans, la santé de Bernard GIRAUD s'est dégradée et le 16 août, il s'est éteint. C'est à Lyon qu'il est né le 22 novembre 1945, aîné d'une famille de quatre enfants.

Il a passé toute sa vie entre les communes de Seillonnaz, Lona, la ferme de Luidon et Serrières de Briord.

Il effectua son service militaire au 1er Régiment des Chasseurs à Montbéliard, de janvier 1965 à mai 1966.

Bernard s'est marié le 21 janvier 1969 à Innimond, il divorcera le 15 novembre 1977.

C'est à Serrières de Briord qu'il habitait depuis 1967.

En 1967, il créa ses deux entreprises agricoles, une à Serrières de Briord et l'autre de battage au Bayard sur la commune de Bouvesse-Quirieu.

Il prendra sa retraite bien méritée en 2020.

Sa vie sera dédiée à son travail et à la chasse. Bernard affectionnait particulièrement les battues aux sangliers à Lona.

C'était un bon vivant qui aimait être entouré de ses amis pour partager de bons repas.



De nouveaux mots, de nouvelles règles, déconfinement, gestes barrières...

La retraite a sonné mais Jean-Paul n'oublie pas ses petits comme ils les appellent.

Il a ressorti ses outils, confectionné des nichoirs à mésanges sans oublier la notice afin de les reconnaître.



Essai des réserves incendies





Meilleurs Vœux 2021

